

La démarche de labellisation :

1. **Auto-évaluation** au regard des exigences du label
2. **Audit** pour vérifier la conformité vis-à-vis des exigences du référentiel du site de l'entreprise candidate et de ses chantiers
3. **Attribution** du label par un comité de labellisation indépendant

Le label est obtenu pour une durée d'un an avec des audits de suivi annuels pour maintenir le degré d'exigences et pour assurer le respect de l'engagement.

Le logotype ci-contre permet de communiquer sur la labellisation !



PROFESSIONNEL S'EVE

Le label écologique
des professionnels du paysage



ECOCERT

1^{er} organisme de certification biologique

24 ans d'engagement environnemental

4 filiales en France

26 implantations dans le monde

80+ pays d'intervention

www.ecocert.com

Pour plus d'informations :

CONTACTEZ

Linda SUNNEN
Tél. : +33 (0)1 53 44 74 48
Email : linda.sunnen@ecocert.com

VISITEZ

www.ecocert.com/professionnel-seve

SCANNEZ ce code



ENVIRONNEMENT
ECOCERT

En quoi consiste le label PROFESSIONNEL S'EVE ?

Avec 10 ans d'expérience dans la labellisation des espaces végétaux, ECOCERT a développé un label international à la demande des entreprises du paysage en collaboration avec un comité d'experts et de professionnels des espaces végétaux et de l'environnement.

AMÉLIORER, CRÉDIBILISER ET VALORISER
les pratiques écologiques des entreprises du paysage

A qui s'adresse-t-il ?

A tous types d'entreprises effectuant des travaux de création et/ou d'entretien d'espaces végétaux publics ou privés.

Les entreprises labellisées s'engagent à :

- Adopter et promouvoir auprès de leurs clients des **pratiques paysagères écologiques** lors des travaux pour réduire leurs impacts environnementaux,
- Inscrire leurs actions dans une **démarche de développement durable** en gérant de manière raisonnée le site de l'entreprise,
- Assurer la **formation des équipes**, ce qui leur permet de développer les compétences techniques et les connaissances nécessaires pour conseiller les clients.

Qu'apporte le label PROFESSIONNEL S'EVE ...

... aux professionnels du paysage ?

- Une **preuve du savoir-faire écologique** et une reconnaissance de vos compétences
- Un **outil de pilotage** pour vos pratiques paysagères écologiques
- Une **opportunité commerciale** dans un marché en mutation vers des démarches « **zéro phyto** » imposées par la réglementation
- Une **source d'économies** (eau, énergie, intrants)
- Une **solution efficace pour réduire votre empreinte environnementale**
- Une **motivation** pour vos équipes dans l'optique d'une **amélioration continue**

Un parcours de progression :

	Domaines d'action fondamentaux				
	Travaux écologiques	Engagement environnemental	Formation des équipes	Ambassadeur des valeurs	Gestion environnementale
Niveau I ☆☆☆☆	20 %	×	×		
Niveau II ☆☆☆☆	40 %	×	×	×	
Niveau III ☆☆☆☆	80 %	×	×	×	×
Mention Excellence ☆☆☆☆	100 %	×	×	×	×

*en % du chiffre d'affaires total annuel

Tout en valorisant les efforts déjà entrepris, le système de niveaux incite à l'amélioration continue : 1er, 2ème et 3ème niveaux, puis « Excellence » en fonction de la performance de l'entreprise par rapport aux exigences du référentiel PROFESSIONNEL S'EVE.

... aux propriétaires d'espaces végétaux ?

- Une **aide à la décision** dans votre choix de prestataire
- Un **savoir-faire adapté** et des **conseils qualifiés** pour une création/gestion écologique
- Une **transition facile** vers des pratiques paysagères alternatives
- Une **réponse efficace** aux critères environnementaux de vos contrats
- L'utilisation de techniques **respectueuses de la santé** des hommes et de l'environnement
- Une **valorisation** des espaces végétaux